



Best Practice KFH

**Spécification
« of Arts » et
« of Science » des
diplômes bachelor**

à usage interne des HES

La KFH en a pris connaissance le 7 juillet 2008

Sommaire

1. Spécification "of Arts" et "of Science" des diplômes de niveau bachelor 3

1. Spécification "of Arts" et "of Science" des diplômes de niveau bachelor

En se fondant sur l'Ordonnance du DFE concernant les filières d'études, les études post-grades et les titres dans les hautes écoles spécialisées (du 2 septembre 2005) la spécification "of Arts" ou "of Science" des titres de bachelor des hautes écoles spécialisées est réglée comme suit:

Filières dans le domaine Technique et technologies de l'information	BSc
Filières dans le domaine Architecture, construction et planification	
Filière Architecture	BA
Autres filières	BSc
Filières dans le domaine Chimie et sciences de la vie	BSc
Filières dans le domaine Agriculture et économie forestière	BSc
Filières dans le domaine Economie et services	BSc
Filières dans le domaine Design	BA
Filières dans le domaine Santé	BSc
Filières dans le domaine Travail social	BSc
Filières dans le domaine Musique, théâtre et autres arts	BA
Filières dans le domaine Psychologie appliquée	BSc
Filières dans le domaine Linguistique appliquée	BA

Ergänzende Regelung

Bei Studiengängen, in denen das BBT für einen konsekutiven Master eine von obiger Regelung für Bachelor-Studiengänge abweichende Zuordnung bewilligt hat, kann diese Zuordnung auch für den entsprechenden Bachelorstudiengang verwendet werden.

Réglemmentation complémentaire

Pour les filières d'études de master consécutif dont l'OFFT a accordé une ordonnance qui diffère de celle indiquée ci-dessus relative aux filières d'études bachelor, la spécification peut également être utilisée.

Recommandation adoptée par la CSHES le 16 mai 2006

Révisée le 7 juillet 2006 et le 7 juillet 2008